
L'élevage

Avant l'arrivée des Sereer, l'élevage occupait déjà une place importante, dans une région très faiblement peuplée où l'élément peul était dominant dans la population. Il est même vraisemblable qu'autrefois, avant la diffusion du matériel de culture attelée et l'extension des surfaces en arachide, des troupeaux étaient bien plus importants qu'actuellement. Certains vieux chefs peuls et toucouleurs l'affirment.

Dans la conception du Projet Terres neuves, il n'était fait aucune place à l'élevage, alors que l'on connaît bien l'importance du bétail, et particulièrement des bovins, dans le système agraire et dans la vie sociale sereer. Dépourvus de bétail à l'origine (en dehors des bœufs de travail fournis à crédit par la STN), les Sereer ont pourtant très rapidement acquis des animaux, et certains sont devenus d'importants éleveurs de bovins. Les achats se sont faits d'abord auprès des Peuls du voisinage, maintenant l'essentiel des transactions a lieu sur le marché hebdomadaire de Méréto, fréquenté également par des acheteurs professionnels.

L'organisation sociale de l'élevage chez les Sereer des Terres neuves relève plus du modèle local que d'un modèle importé du Sine. Les troupeaux ont été constitués sur place : les animaux du Sine ne sont jamais emmenés dans les Terres neuves (ils le sont parfois du Saloum). De ce fait, les règles de transmission matrilineaire ne sont plus respectées, et les aspects rituels (sacrifices lors des funérailles) disparaissent, alors qu'ils gardent toute leur importance dans le Sine. La commercialisation du bétail est certainement plus active, le centre de décision étant au niveau du ménage et non plus des anciens du lignage maternel.

Le dénombrement général des exploitations agricoles de la zone des Terres neuves effectué en 1987 permet de préciser l'importance de l'élevage. Sur 1 845 exploitations, 818 ont des bovins, soit 44%, pour un cheptel total de 9 700 têtes, soit une moyenne de 12 têtes par exploitation ayant des bovins. Elle est de 10,7 pour les Sereer, avec 52% du cheptel total, et 14 pour les autres ethnies (tabl. 1). Pour les deux ethnies les mieux pourvues, Peul Niani et Toucouleur, le ratio est d'environ une tête de bovin par habitant, contre 0,6 chez les Sereer.

Selon l'importance du cheptel possédé, les troupeaux supérieurs à 50 têtes représentent chez les Sereer 18% du total des bovins, pour 2% des exploitations, et dans les autres ethnies respectivement 33% et 6% (fig. 1). Il apparaît donc de fortes disparités dans la répartition des animaux.

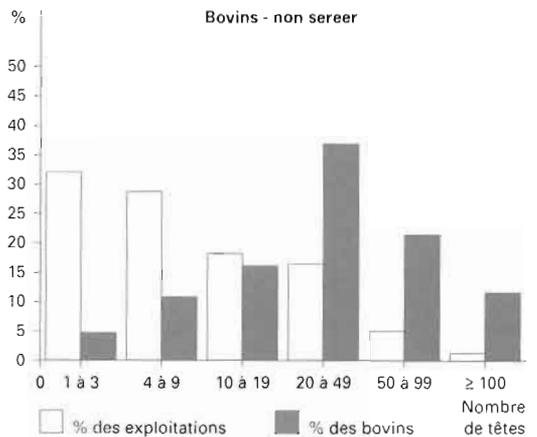
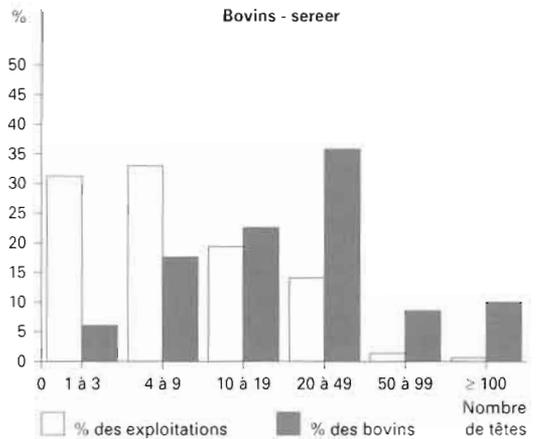
Tableau I

*Cheptel bovin
selon l'ethnie.*

	Total exploitations	Exploitations avec bovins		Nombre de bovins	% du total	Moyenne par exploitation
		Nombre	%			
Villages de colonisation						
Sereer	703	381	54,2	4 225	43,6	11,1
Non sereer	210	23	11,0	137	1,4	6,0
Villages autochtones						
Sereer	208	90	43,3	814	8,4	9,0
Non sereer	724	324	44,8	4 524	46,6	14,0
Ensemble sereer	911	471	51,7	5 039	51,9	10,7
Ensemble non sereer	934	347	37,2	4 661	48,1	13,4
Total	1 845	818	44,3	9 700	100	11,9

Figure 1

Distribution des exploitations selon l'importance du cheptel bovin.



PLACE ET RÔLE DE L'ÉLEVAGE DANS LES EXPLOITATIONS

I. Les informations utilisées proviennent d'une enquête auprès d'un échantillon de 55 exploitations (incluant la quarantaine de carrés suivis depuis la campagne agricole 1985), d'un recensement exhaustif des cheptels dans deux villages, Keur-Daouda et Diama-guène, d'enquêtes zootechniques rétrospectives pour 77 cheptels bovins et 112 de petits ruminants et d'observations sur l'exploitation des ressources fourragères dans un espace fréquenté par les animaux de quatre à six villages suivant la saison.

Moyen privilégié d'accumulation des surplus monétaires, l'achat d'animaux a permis la constitution de troupeaux de bovins et de petits ruminants (ovins et caprins) qui occupent une place importante dans les systèmes de production sereer¹. Les petits ruminants se rencontrent dans près de trois exploitations sur quatre et les bovins dans une sur deux. Le cheptel de trait a lui aussi conforté sa présence, et plus particulièrement l'espèce équine utilisée dans 75% des carrés, contre 50 à 60% pour les bovins de travail : outre son usage en culture attelée, le cheval est par excellence l'animal des travaux domestiques (puisage de l'eau, transports et déplacements par charrette).

Afin de mieux saisir la place de l'élevage dans les systèmes de production, les 55 exploitations d'un échantillon sont classées en cinq catégories qui se différencient par la taille et le niveau de production agricole. Cette typologie révèle davantage des stades d'évolution que des systèmes de production différents. Dans chacun des types ainsi définis (tabl. II), sont observés la capacité de reproduction du système, le mode de fonctionnement et surtout la place et l'usage des cheptels.

Types	I	II	III	IV	V
Nombre d'exploitations	7	16	21	8	3
Nombre de personnes par carré	3 à 7	4 à 10	6 à 17	11 à 21	24 à 28
Nombre d'actifs par carré	2 à 3	2 à 6	3 à 7	5 à 10	9 à 10
Surface cultivée totale (ha)	2 à 6	5 à 11	7 à 15	13 à 25	19 à 26
Production d'arachide du carré (tonnes)	< 3	2 à 11	5 à 12	14 à 25	23 à 24
Nombre de chevaux travaillant dans le carré	0 ou 1	1 ou 2	1 à 3	2 à 4	4 à 6
Nombre de paires de bœufs travaillant dans le carré	0 ou 1	0 ou 1	1 ou 2	2 ou 3	3 ou 4
Nombre moyen de chevaux utilisés par campagne depuis l'installation	0 à 1	1 à 1,5	0,5 à 2	2 à 3	3 à 3,5
Nombre moyen de paires de bœufs utilisées par campagne depuis l'installation	0,1 à 1	0,1 à 1	0,1 à 2	1 à 2,5	2 à 2,5
Durée d'utilisation moyenne des paires de bœufs (années)	1 à 2	1 à 4	1 à 6	3 à 5	4 à 5
Nombre de paires de bœufs en propriété	0	0 ou 1	0 à 3	2 à 5	14 à 23
Nombre de chevaux en propriété	0	1 ou 2	1 à 3	2 à 6	7 à 23
Nombre de bovins d'élevage	0	0 à 2	1 à 6	9 à 26	30
Nombre de brebis et chèvres	1 à 4	0 à 11	0 à 23	3 à 27	10 à 20

Tableau II

Typologie des 55 exploitations en 1988.

Les types d'exploitation

TYPE I :

EXPLOITATIONS AGRICOLES « EN FAILLITE »

L'appareil de production est très faible. La plupart de ces exploitations n'ont jamais réussi à « décoller », elles sont fortement dépendantes, leur endettement est important et elles doivent souvent recourir à l'emprunt ou à la location d'attelages pour cultiver. Elles n'utilisent généralement pas plus d'un attelage par campagne agricole. Le cheptel bovin est absent ; quant aux petits ruminants, la plupart sont en confiage.

TYPE II :

EXPLOITATIONS AGRICOLES À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

La sauvegarde du système de production reste, ou est devenue, fragile. Les moyens de production sont modestes ; ces exploitations cultivent avec un ou deux attelages, surtout en traction équine. Il faut toutefois dissocier deux sous-groupes :

les exploitations qui sont en perte de vitesse (la majorité) et dont les moyens de production, comme le nombre d'attelages et le nombre d'actifs, diminuent. Elles rencontrent de plus en plus de difficultés à se maintenir d'une année à l'autre.

celles qui connaissent une période de consolidation. Elles produisent plus d'arachide et elles tentent de sécuriser leur système de production en investissant dans le cheptel bovin.

TYPE III :

EXPLOITATIONS AGRICOLES ÉQUILIBRÉES

Le niveau de la production d'arachide permet d'engendrer un surplus monétaire suffisant pour constituer un cheptel bovin. Mais ce cheptel, en raison de son modeste effectif, ne peut pas être considéré comme un acquis, il représente plutôt une sécurité pour le système de production. L'élevage remplit un rôle de réserve monétaire, qui est tantôt approvisionnée les années de surplus, tantôt ponctionnée les années difficiles ou de fortes dépenses. Cette « réserve » évite d'avoir recours, en cas de problème, à la vente des outils de production. Ces exploitations, dans leur majorité, choisissent d'abord d'augmenter leur appareil de production, avant de constituer un cheptel bovin. D'ailleurs à ce stade de développement, les carrés louent ou empruntent plus rarement des attelages et lorsque cela a lieu, ce sont surtout les bœufs qui sont concernés.

TYPE IV :
EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES À FORT REVENU

La surface cultivée couvre au minimum 10 ha et l'appareil de production comporte d'importants moyens : au moins quatre attelages travaillent à chaque campagne dans ces carrés et aucun animal de trait n'est loué ou emprunté ; au contraire, la plupart de ces exploitations prêtent ou louent des animaux à l'extérieur. Le niveau et la gestion des surplus agricoles a permis à ces unités, non seulement de développer considérablement leur structure, mais aussi de constituer un élevage bovin, qui a atteint un niveau suffisant pour être considéré comme un acquis du système d'exploitation. C'est la raison pour laquelle ces exploitations sont qualifiées d'agro-pastorales ; l'élevage peut leur fournir autant si ce n'est plus de revenus que les productions agricoles.

TYPE V :
EXPLOITATIONS AGRO-PASTORALES À TRÈS FORT REVENU DIVERSIFIÉ (3 CAS)

La production agricole est certes très importante, mais la principale caractéristique de ces exploitations réside dans le haut niveau et la diversité des sources de revenus. En effet, leurs activités sont nombreuses et variées : productions agricoles classiques, élevage traditionnel, location de nombreux animaux de trait, embouche bovine, transactions sur le bétail, usure, commerce... La croissance de ces exploitations s'explique en partie par des disponibilités financières dont le chef de carré a bénéficié dès son installation. Par ailleurs, le troupeau bovin (très rapidement constitué) a participé activement à l'évolution de ces carrés, en devenant à la fois un placement productif et une trésorerie permanente qui a permis le financement d'activités para et extra-agricoles.

Influence des cheptels sur l'évolution des systèmes de production

L'élevage participe à l'évolution des systèmes de production. Les animaux les plus impliqués sont en premier lieu ceux de trait. L'effectif de ce cheptel dans une exploitation est très fortement corrélé avec son niveau de production agricole (corrélation de 0,8). Cela signifie que le nombre d'animaux de trait (lié par ailleurs au nombre d'actifs agricoles) conditionne de façon importante le développement des carrés. Le cheptel bovin (animaux de travail mis à part) intervient de deux manières dans l'évolution des

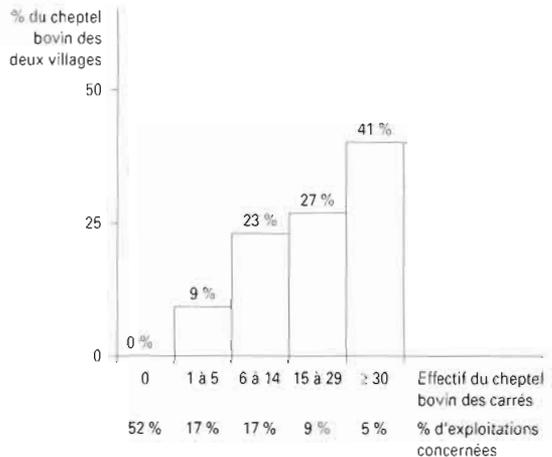
unités de production : il joue tout d'abord un rôle important de protection du système, lors des périodes de crise, en permettant, en tant que « réserve financière », de retarder ou même d'éviter la vente des moyens de production ; en période favorable par contre, il agit comme un « placement productif » en offrant la possibilité aux exploitations de faire fructifier leurs surplus monétaires.

Le cheptel de petits ruminants participe aussi à l'évolution des exploitations, mais de façon moins marquante. Il sert essentiellement de « trésorerie courante » et sa gestion répond souvent à des stratégies individuelles au sein même du carré (pour les femmes notamment).

Cette évolution est bien sûr très différentielle. Les exploitations les mieux conduites accroissent leur cheptel alors que d'autres n'ont toujours pas accédé à cette sécurité, ou bien ont dû décapitaliser. Pour les deux villages de Keur-Daouda et Diamaguène, le dénombrement exhaustif des animaux montre que 68% du cheptel bovin est détenu par seulement 14% des exploitations, et les bovins sont totalement absents dans la moitié des carrés (fig. 2). Il en va de même pour les petits ruminants, même s'ils sont présents dans les trois quarts des exploitations ; en effet, 18% des exploitations détiennent 57% de ce cheptel.

Bien que moins marquée, cette disparité existe aussi pour les animaux de trait : un tiers des exploitations cultivent avec un seul attelage, et encore faut-il préciser que bien souvent cet unique attelage est emprunté ou loué, surtout s'il s'agit de bovins de trait. À l'inverse, un autre tiers des exploitations cultive avec au moins trois attelages et concentre environ 60% du total des attelages.

Figure 2
*Répartition
du cheptel bovin
à Keur-Daouda
et Diamaguène.*



ÉVOLUTION DE LA TRACTION ANIMALE

Les animaux de trait font partie des facteurs essentiels de la production agricole ; on tentera de retracer l'évolution de la traction dans les exploitations sereer depuis leur création.

Évolution générale

En une quinzaine d'années, le nombre d'attelages par carré a fortement progressé (fig. 3). Cette augmentation est due essentiellement au développement de la traction équine. Bien qu'initialement, la traction bovine ait été la seule encouragée par l'encadrement, elle a stagné, voire régressé à certaines périodes, sauf dans les grosses exploitations.

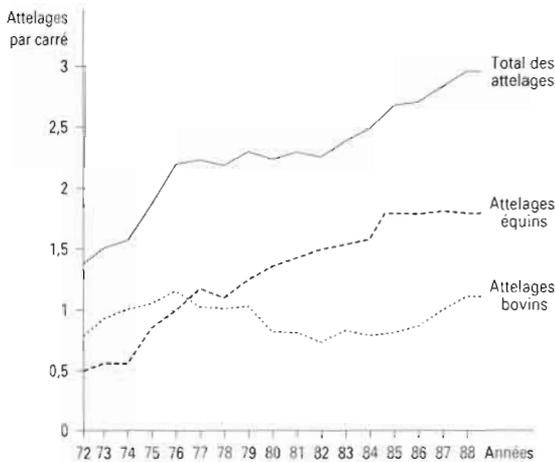


Figure 3

Évolution
du nombre
moyen
d'attelages
par carré.

Trois à cinq ans après l'installation des premiers colons, le nombre d'attelages équins était déjà plus important que celui des attelages bovins. Cette orientation prise par les agriculteurs correspond au rejet des « thèmes lourds » pour lesquels l'attelage bovin était en effet nécessaire. La traction bovine présentait aussi l'inconvénient, au départ, de n'être pas maîtrisée par les colons qui n'avaient, dans leur région d'origine, utilisé que le cheval ou l'âne.

Néanmoins, même si elle n'a pas connu une progression notable, la traction bovine a non seulement réussi à se maintenir, mais elle est actuellement parfaitement maîtrisée par les agriculteurs qui l'emploient : le thème « un homme - un attelage » est devenu une réalité dans les Terres neuves. En matière de travaux agricoles, elle reste surtout appréciée pour le soulèvement de l'arachide. De plus, elle offre aux propriétaires de taurillons ou de bœufs de trait la possibilité de réaliser une plus-value qui peut atteindre 100% l'an.

Par catégories d'exploitations, l'évolution des deux types de traction est plus ou moins accentuée. La tendance générale de la traction équine est toujours positive, sauf pour les exploitations du groupe I. En revanche, la tendance générale de la traction bovine est négative pour les groupes I, II et III avec toutefois un renversement de tendance depuis l'année 1986, qui correspond au retour de saisons des pluies plus favorables. Les petites et moyennes exploitations investissent dans un attelage bovin en période de bonne production agricole. À l'inverse, lorsqu'un désinvestissement portant sur les moyens de production s'avère nécessaire dans ces carrés, les bovins de trait sont plus souvent sacrifiés que les chevaux.

Pour les exploitations les plus importantes, lorsqu'un certain niveau de traction équine est atteint, la traction bovine (qui s'est toujours maintenue) progresse.

La première initiative de la plupart des carrés fut l'acquisition d'un cheval. La formule « le cheval et la paire de bœufs » a constitué une étape transitoire importante pour bon nombre d'exploitants. Ensuite, la traction a évolué suivant des itinéraires très variés, avec comme tendances principales : un recul pour un assez grand nombre d'exploitations qui revenaient à un seul attelage en choisissant alors de ne garder qu'un cheval, une progression pour d'autres qui pouvaient acquérir un troisième attelage et optaient, pour la plupart, pour le cheval.

Itinéraire de la traction pour chaque type d'exploitation (fig. 4)

Dans les exploitations du type I s'observe une tendance à la baisse du niveau de la traction. La traction bovine dans ces carrés a été abandonnée très rapidement au profit de la traction équine, mais même cette dernière n'est pas arrivée à se maintenir et nombreux sont les exploitants de ce groupe qui cultivent à présent avec des ânes ou des animaux empruntés à la saison, voire à la journée.

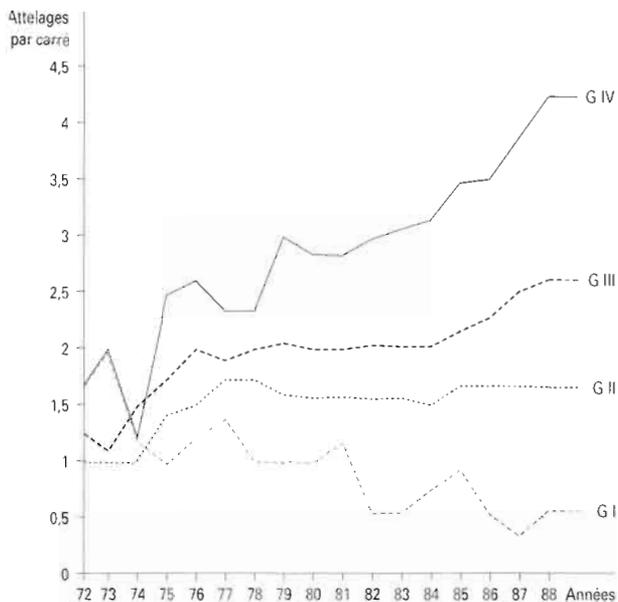


Figure 4

Évolution du nombre moyen d'attelages par carré et par groupe d'exploitation (le groupe V - 3 cas seulement - n'est pas représenté).

Les exploitations du type II ont enregistré dans les premières années qui ont suivi leur installation une progression de leur niveau de traction, due essentiellement à d'importants achats de chevaux. Ensuite, la traction bovine a fortement diminué et c'est seulement la progression continue de la traction équine qui a permis de maintenir le nombre d'attelages dans ces carrés. Toutefois, ces tendances commencent à s'inverser après 1985 et un rééquilibrage de la composition du cheptel de trait semble se dessiner.

Les exploitations du type III ont connu une évolution en trois phases, avec tout d'abord une forte progression, puis une période de stagnation et de nouveau une progression après 1984. Comme pour le groupe II, la diminution des attelages bovins pendant la période de stagnation a été compensée par l'augmentation des attelages équins.

Les exploitations du type IV se caractérisent par une croissance continue de leur force de traction, et même la traction bovine est restée en moyenne à un niveau supérieur à la situation initiale.

Les exploitations du type V ont atteint rapidement des niveaux de traction très élevés, sans connaître aucun incident de parcours. Dans un premier temps, les espèces bovine et équine ont connu une progression parallèle. Les attelages équins sont néanmoins devenus, par la suite, plus nombreux.

Calendriers de conduite

La conduite des animaux est soumise au rythme des saisons et diffère selon l'animal. L'élevage peut être qualifié de sédentaire, les animaux ne participant à aucune transhumance.

Les chevaux sont gardés toute l'année à la concession. Toutefois, il arrive que les juments puissent divaguer pendant la journée en saison sèche chaude et en pré-hivernage. L'étalon étant l'animal qui assure les transports, il fait l'objet de plus de soins (les juments ne sont jamais attelées aux charrettes).

Les bœufs de trait, dans leur majorité, sont ramenés au carré en pré-hivernage, afin d'être préparés aux travaux agricoles. Les agriculteurs leur donnent une alimentation plus riche que celle qu'ils trouveraient s'ils continuaient à divaguer en brousse. En cours d'hivernage, après les premiers sarclages, la plupart sont remis dans leur troupeau d'origine. Ils réintègrent le carré pendant la période du soulèvement de l'arachide, ensuite leur conduite ne diffère pas de celle des autres bovins. Les mêmes bêtes sont utilisées en moyenne deux à quatre ans avant d'être vendues. Dans les carrés qui ne sont pas à la recherche de trésorerie, la carrière des bovins de trait peut être plus longue (4 à 7 ans).

Les bovins paissent librement à partir du 15 janvier (saison fraîche) jusqu'aux premières pluies. Pendant cette période, ils sont abreuvés aux puits ou aux forages et sont normalement parqués la nuit pour la fumure des champs qui seront semés en mil à la prochaine campagne. Ensuite les troupeaux sont conduits (jusqu'au 15 janvier suivant) par des bergers, le plus souvent rémunérés spécialement pour ce travail. En hivernage, les animaux sont menés en brousse en dehors du terroir agricole, l'abreuvement se faisant dans les nombreuses mares. Le parcage se situe soit dans le bois de village, soit aux abords des terres de cultures; la journée de parcours commence vers 8 heures et s'achève à 18 ou 19 heures. En post-hivernage, la conduite est la même qu'en hivernage à ceci près qu'après les récoltes de mil, la vaine pâture peut avoir lieu pendant une partie de la journée sur ces champs, et des parcages peuvent commencer à y être installés. Les journées de parcours sont un peu plus courtes qu'en hivernage, en raison de la difficulté que rencontre le berger à se déplacer en brousse à cette période de l'année (hauteur des graminées, chaleur...).

Les petits ruminants sont durant toute l'année parqués la nuit dans l'enceinte de la concession. Comme pour les bovins, à partir du 15 janvier ce cheptel est laissé en divagation dans la journée. Mais dès les premiers semis, un berger est recruté dans chaque village pour conduire en un seul troupeau les chèvres et les moutons de tous les carrés. Quotidiennement, les animaux sont réunis en fin de matinée et ramenés au village aux alentours de 18-19 heures.

Pression du cheptel sur le milieu

L'étude d'un espace exploité par tous les troupeaux de quatre villages (Keur-Daouda, Parempempé, Diambour, Gallé) et quelques troupeaux de deux autres villages (Mérété et Diaglè-Sine), a permis d'évaluer approximativement l'équilibre entre la charge exercée actuellement par les effectifs et la capacité de charge théorique du milieu.

Quelle que soit la saison, la zone ne connaît pas globalement de problèmes de surpâturage : au maximum, la charge actuelle arrive à 60% de la capacité de charge (durant la période de post-hivernage). Cela se traduit, dans les pratiques, par une absence de règles régissant l'accès aux ressources fourragères naturelles : par exemple, les *Pterocarpus erinaceus* ne sont pas appropriés par telle ou telle exploitation mais laissés à la disposition de tout un chacun, même pour les arbres qui se trouvent sur des terres de culture. Il en est de même de la vaine pâture : les résidus de récoltes laissés sur les parcelles peuvent être pâturés aussi bien par un troupeau du village que par un autre (situation fréquente entre Keur-Daouda et Parempempé par exemple).

L'état des pâturages ne semble donc pas, pour le moment, menacé par l'élevage ; cela ne signifie pas pour autant que les besoins alimentaires des animaux soient couverts en toutes saisons, ni que le milieu ne se dégrade pas. En effet, les feux de brousse peuvent remettre en cause chaque année l'équilibre de la charge actuelle et, de plus, la qualité des parcours (valeur nutritive) peut poser problème à certaines périodes de l'année. Pendant la saison des pluies, les besoins alimentaires du bétail sont couverts quantitativement et qualitativement, du fait d'une herbe abondante et d'excellente qualité. En revanche, dès les mois d'octobre ou novembre, cette herbe se lignifie et se transforme rapidement en une paille pauvre en éléments nutritifs, qui constitue pendant la longue saison sèche l'essentiel de la nourriture des troupeaux. L'équilibre alimentaire des animaux dépend d'abord, pendant cette saison, de cette paille (dont la disponibilité relève de l'exten-

sion des feux de brousse) et ensuite des compléments que le bétail peut trouver par lui-même dans les feuilles, rameaux et rejets de ligneux fourragers².

Organisation de la conduite des ruminants

En raison du rythme de conduite des ruminants, les animaux sont regroupés différemment suivant les saisons. Un premier mode d'agrégation fonctionne au niveau du carré. Il concerne tous les animaux qui sont sous la responsabilité du chef d'exploitation (ils peuvent appartenir à plusieurs membres de la famille ou avoir été reçus en confiage). À ce niveau, le regroupement des ruminants peut être qualifié de cheptel bovin ou de cheptel de petits ruminants du carré.

Le confiage est une pratique qui consiste à faire garder un animal ou des animaux par une personne qui réside dans un autre carré que le propriétaire. Ce dernier peut vendre ou simplement retirer son animal à tout moment. Lorsqu'il s'agit d'une vache, le croît revient au propriétaire qui décide ou non de la laisser en gardiennage chez la même personne. En contrepartie, le « gardien » bénéficie de la production laitière et fumièrre de l'animal reçu en confiage. Pour les brebis et les chèvres, le croît est partagé entre le propriétaire et le « gardien » : le fruit de chaque troisième mise bas revient à la personne qui a la garde de l'animal (il en est de même pour les juments).

Un second mode d'agrégation concerne uniquement les bovins. Les exploitations dont le cheptel est modeste placent habituellement leurs quelques têtes auprès de chefs de carrés qui ont des effectifs plus importants, ou qui sont reconnus pour leur compétence en matière d'élevage (*yal o sir* en sereer). L'assemblage qui en résulte forme un troupeau.

Il convient de noter que le placement est une pratique différente du confiage. Le chef de carré qui place les animaux dont il est responsable garde le bénéfice de toute la production de son cheptel. Seule la production fumièrre fait l'objet d'un partage entre les carrés, suivant les sites de parcage choisis par le chef de troupeau. Le placement revêt dans les Terres neuves un aspect associatif. Ainsi, des tâches d'entretien comme l'abreuvement du troupeau sont partagées entre les différents chefs de carrés suivant des règles définies par celui d'entre eux qui est nommé chef de troupeau.

Un troisième mode d'agrégation intervient lorsque plusieurs troupeaux sont assemblés afin d'engager un berger qui aura la charge de garder les animaux la journée, pendant toute la période où le

2. Et se pose alors le problème du déboisement, où intervient également la pratique de l'émondage de certains arbres, sans parler de l'immense activité des charbonniers.

terroir agricole est occupé (des semis au 15 janvier). La nuit, le « troupeau d'hivernage » est parqué dans un site choisi par le *yal o sir* d'hivernage, mais chaque « troupeau de base » (ou de saison sèche) garde son lieu de parcage.

À titre d'illustration, le tableau III indique le nombre d'unités d'élevage, pour chaque niveau de regroupement, dans trois villages.

	Keur-Daouda	Diamaguène	Diaglé-Sine
Nombre de cheptels bovins individuels	29	26	37
Nombre de troupeaux de base	11	18	15
Nombre de troupeaux d'hivernage	3	5	7

Tableau III

Niveaux de regroupement des bovins de trois villages.

Les modes de conduite des ruminants font intervenir de nombreux acteurs qui ont tous des tâches, rôles et pouvoirs bien déterminés.

LE BERGER

Il est recruté pour toute la période pendant laquelle le terroir agricole est occupé. Sa fonction essentielle est de conduire dans la journée le troupeau aux pâturages et d'éviter tout dommage aux cultures ; il doit aussi assurer l'abreuvement du troupeau en le menant aux mares avant de le reconduire le soir à son parc. Il n'est pas tenu d'attacher les bovins au parc ni d'assurer la traite ; il n'est pas non plus responsable du troupeau pendant la nuit.

Sa rémunération est le plus fréquemment de 1 000 francs CFA par bovin adulte pour la saison et de 500 par jeune bovin ou bœuf de trait remis dans le troupeau en cours de saison. Le berger est par ailleurs logé et nourri dans le carré du chef de « troupeau d'hivernage ». Comme autre avantage en nature, il bénéficie d'un litre de lait matin et soir et tous les vendredi matin d'une quantité à sa convenance, qu'il peut vendre.

LE CHEF DE « TROUPEAU D'HIVERNAGE »

C'est généralement le chef du « troupeau de base » qui possède le plus de têtes. Il a pour fonction spécifique de choisir un berger et négocier son contrat (c'est lui qui collecte l'argent des frais de gardiennage auprès des responsables de cheptels).

LE CHEF DE « TROUPEAU DE SAISON SÈCHE » (OU DE BASE)

C'est l'un des chefs de carrés qui ont un cheptel dans le troupeau. C'est à lui que revient le choix, en saison sèche, des lieux de rotation du parcage. Il a aussi pour fonction d'organiser les travaux collectifs et de répartir les tâches entre tous les responsables de cheptel : abreuvement, installation des parcs...

LE RESPONSABLE DU CHEPTEL DU CARRÉ

Par son statut, ce responsable ne peut être que le chef d'exploitation. Les décisions et les fonctions spécifiques de cet acteur concernent : le placement du cheptel bovin du carré, l'organisation de la conduite des petits ruminants du carré, la participation aux travaux collectifs du troupeau bovin. Les frais de gardiennage (et tous autres frais) pour tous les animaux du carré sont pris en charge par cet acteur, quel qu'en soit le propriétaire.

LE PROPRIÉTAIRE

Tout individu peut être propriétaire d'un animal : homme, femme, enfant, résidant ou non (cas du confiage) dans le carré responsable de l'animal.

Les décisions que cet acteur peut prendre concernent : la vente, l'abattage, le retrait de l'animal du troupeau ou du cheptel pour le placer ou le confier ailleurs. Bien évidemment, en fonction de son statut social, le propriétaire devra en référer aux personnes dont il est dépendant (par exemple : une épouse doit demander l'autorisation de vente à son mari) et se plier aux règles qui régissent ce genre de décisions. La participation du propriétaire aux soins et tâches nécessaires aux animaux est aussi fonction de son statut social. Il n'y a pas de lien automatique entre l'animal et son propriétaire en matière de soins. Une femme par exemple ne se rend jamais au parcage des bovins, même si elle possède plusieurs têtes (les vaches ne sont traitées que par des hommes ou des garçons).

La répartition des animaux dans une exploitation est très fortement liée au statut de ses membres, surtout pour les bovins. Le recensement exhaustif des animaux dans deux villages (Keur-Daouda et Diamaguène) a fait apparaître que les bovins appartiennent pour 78% aux chefs d'exploitation, 9% aux femmes, 2% aux hommes dépendants du carré et enfin 11% à des « confieurs ». Pour les petits ruminants, la répartition est plus équilibrée : 43% de ces animaux appartiennent aux femmes, 41% aux chefs d'exploitation, 5% aux hommes dépendants et 11% à des « confieurs ».

EXPLOITATION DES TROUPEAUX

En dehors de leur importante fonction d'épargne et de trésorerie, les troupeaux produisent lait, fumure, travail et viande à l'occasion. Les animaux ont trois destinations principales : la culture attelée, l'abattage et la vente :

un quart des bovins de trait des villages de Keur-Daouda et Diarmaguène sont nés dans le cheptel du carré où ils travaillent. Cet apport d'animaux permet, aux exploitations qui en bénéficient, de consolider leurs moyens de production ou d'obtenir des revenus complémentaires, sous forme de location (les tarifs étaient de 25 à 30 000 francs par paire de bœufs pour la campagne 1988).

l'abattage familial concerne particulièrement les espèces ovines et caprines. D'après nos enquêtes rétrospectives, parmi les causes de sorties maîtrisées par l'éleveur, 13% sont dues à l'abattage pour les ovins, 16% pour les caprins et seulement 5% pour les bovins. Les abattages ont surtout lieu à l'occasion de cérémonies (baptêmes, mariages...) et de fêtes religieuses (Tabaski, Korité...).

la vente représente l'essentiel des sorties volontaires (90% pour les bovins et environ 80% pour les petits ruminants). Toutefois, la vente de petits ruminants procède plus de décisions et de besoins individuels que celle des bovins, qui intéresse le plus souvent l'ensemble du carré ou de la famille (y compris des parents habitant hors du carré).

Le taux d'exploitation, toutes sorties volontaires confondues, paraît assez élevé dans les troupeaux bovins (près de 11%), ce qui laisse penser que le montant des revenus perçus grâce à l'élevage peut, dans certaines exploitations, être important. Ce taux est encore plus élevé pour les petits ruminants (19% pour les caprins et 28% pour les ovins). Cela tend à confirmer que le cheptel des petits ruminants a surtout pour vocation de répartir dans l'année les revenus monétaires encaissés à la traite de l'arachide, plutôt qu'une véritable fonction de production et de fructification de ces revenus.

Les troupeaux fournissent du lait, mais seuls les bovins sont concernés par cette production. En effet, très rares sont les brebis et chèvres traitées. Le lait est rarement vendu, l'essentiel de la production étant autoconsommé. Si les vaches peuvent être maintenues en

lactation pendant un an et demi, voire deux ans (sans mise bas), la traite est bien souvent interrompue pendant la première saison sèche qui suit le vêlage. La lactation se prolonge grâce à l'allaitement du veau (le sevrage des veaux se fait de façon naturelle à l'âge d'environ 1,5 à 2 ans) et la traite reprend quand le milieu est redevenu favorable pour l'alimentation (en hivernage).

Les troupeaux fournissent de la fumure : l'apport de fumure des troupeaux bovins se fait par le parcage directement dans les champs. La fumure des petits ruminants doit par contre être transportée du carré, où stabulent les animaux, jusqu'aux champs. Ce travail est effectué en moyenne une année sur deux ; il dépend en fait de la disponibilité des agriculteurs avant l'hivernage (période à laquelle il doit avoir lieu). L'impact de la production de fumure des troupeaux sur la fertilité du terroir agricole est actuellement très faible. En effet, une investigation exhaustive sur le terroir agricole d'un des plus anciens villages de colonisation (Diaglè-Sine) révèle que la part de la surface cultivée qui a bénéficié d'un apport de fumure pour la campagne 1988 est de l'ordre de 4%! Ce sont surtout les chefs de troupeau qui en profitent. À la différence du Sine, la fumure n'est pas systématiquement recherchée ; elle se disperse sur les espaces de parcours et les surfaces cultivées en profitent peu.

PERFORMANCES DES TROUPEAUX

Le mode de conduite adopté (calendrier, organisation, utilisation...) par les agro-éleveurs sereer ne permet pas actuellement aux troupeaux d'exprimer correctement leurs potentiels, dans un milieu qui peut tout de même être qualifié de favorable à l'élevage. En effet, les résultats des enquêtes rétrospectives mettent en évidence des performances zootechniques tout à fait moyennes (tabl. iv). Les taux de vêlage sont de l'ordre de 52% pour les bovins (calculés à la fois par ajustement linéaire et par décompte du nombre annuel de veaux).

Quant aux petits ruminants, les performances ne sont dans l'ensemble guère meilleures. Le paramètre qui apparaît comme le plus inquiétant est celui de la mortalité des jeunes, surtout chez les caprins : un quart des cabris meurent avant d'atteindre l'âge de six mois.

Tableau iv

Quelques paramètres zootechniques pour le troupeau bovin et les petits ruminants.

	Troupeau bovin	
	Taux de fécondité annuel	51,7/-52,7 %
Intervalle entre vêlages	23,3 mois +/- 7 mois	
Âge à la 1 ^{re} mise bas	57 mois +/- 10 mois	
Taux de mortalité des veaux de 0-1 an	15,5 %	
Productivité numérique à 1 an	44 %	

	Ovins	Caprins
	Taux de fécondité annuel	98,1 %
Intervalle entre mises bas	11 mois +/- 5 mois	12 mois +/- 5 mois
Âge à la 1 ^{re} mise bas	22 mois +/- 7 mois	20 mois +/- 6 mois
Prolificité	107 %	146 %
Taux de mortalité avant 6 mois	16,4 %	25,1 %
Productivité numérique à l'âge de 6 mois	87,7 %	113,7 %

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Alors que le modèle de développement prévu par la STN cantonnait les animaux domestiques au rôle de moyen de production des exploitations agricoles à travers la culture attelée bovine, l'élevage a connu un développement considérable.

En premier lieu, c'est le cheptel des animaux de trait qui a bénéficié de cette croissance. Devenue l'un des facteurs les plus importants pour la production agricole, la traction animale a fortement contribué à la réussite (ou à l'échec) des exploitations. En conséquence, la diversité actuelle des systèmes de production résulte en partie des inégalités d'équipement en cheptel de travail que les carrés ont connues depuis leur création.

La taille des cheptels de ruminants reflète assez bien la diversité de situations des exploitations (de ce fait, la majorité des ruminants se concentre dans une minorité de carrés). Les cheptels de bovins, caprins et ovins sont apparus assez rapidement pour permettre aux agriculteurs de différer leurs revenus et d'accumuler leurs surplus monétaires. L'important développement de ces cheptels est dû à une conjonction de plusieurs facteurs favorables : la tradition d'éleveurs des Sereer, le niveau de ressources fourragères du milieu, la présence de nombreux éleveurs autochtones, le marché de Méréto, les revenus de l'arachide, l'embouche longue à travers la traction bovine...

Les règles qui régissent la conduite des ruminants répondent pour la plupart à des pratiques qui se sont adaptées au milieu des

Terres neuves : conduite des animaux en hivernage par des bergers contractuels, parage non systématique des animaux sur les terres de culture en saison sèche, agrégation des animaux en « placement-association » qui ne répond pas forcément à des regroupements entre familles, absence de règles collectives de gestion de la vaine pâture et des arbres fourragers.

Si le développement des effectifs est remarquable, il n'en est pas de même du niveau des performances des troupeaux. Ils sont peu productifs et l'utilisation de leurs productions n'est pas toujours optimisée. Une meilleure valorisation de l'élevage pourrait être envisagée, sans modifier pour autant les fondements de l'organisation de l'élevage ni remettre en cause ses fonctions socio-économiques. Il s'agirait plutôt d'accompagner la stratégie des paysans sereer dans leur choix de réserver une place importante à l'élevage au sein du système de production, pour qu'ils puissent valoriser au mieux les potentiels de leurs cheptels à court terme comme à moyen terme, en agissant de telle sorte que l'avenir de l'élevage ne soit pas compromis par de graves dégradations du milieu.

Pour ce faire, toutes les communautés paysannes des Terres neuves devraient être concernées. Cela pourrait se traduire par la constitution de groupements d'éleveurs, collaborant avec une structure d'intervention pour mener des programmes sanitaires, de démonstrations, de conseils, d'aménagement et de gestion de l'espace pâturé. Ce dernier type de programme sera certainement à l'avenir celui qui aura le plus d'importance dans la région, en raison de l'extension continue des surfaces cultivées, de l'augmentation des effectifs d'animaux domestiques et de l'intense activité des charbonniers. Un développement de l'élevage ainsi « accompagné », permettrait (sans compromettre l'avenir) de faire évoluer un certain nombre d'exploitations d'un « système d'association agriculture-élevage » vers un « système de production agropastoral ». Système dans lequel les productions animales pourraient fournir - en supposant que le marché aux bestiaux de la zone, déjà très actif, puisse absorber ces nouvelles productions - autant de ressources que les productions végétales. Une telle évolution ouvrirait des perspectives de diversification des revenus, qu'il serait dommage de négliger, à l'heure où la rentabilité de la culture de l'arachide connaît de sérieuses difficultés.

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal

